

Conseil municipal du 1^{er} février 2022

Communications du Conseil administratif

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

1 Population et chômage¹

Les dernières données trimestrielles disponibles de l'Office cantonal de la statistique, pour ce qui est de la population, sont toujours celles du mois de septembre 2021. Pour mémoire, elles recensaient 35'508 habitantes et habitants,

Quant au chômage², la Commune comptait 863 chômeur-euse-s à fin décembre 2021 contre 864 à fin novembre 2021, soit une diminution de 1 personne.

Ce chiffre, comme de coutume, doit être complété par le nombre de demandeur-euse-s d'emploi non-chômeurs, qui s'élevait à la même période à 463 contre 489 à fin novembre 2021, soit là une diminution de 26 personnes.

Le nombre total des demandeur-euse-s d'emploi se montait donc à 1'326 à fin décembre 2021 contre 1'353 à fin novembre 2021, soit une diminution de 27 personnes.

2 Info sur STEP d'Aïre - retour séance AIALI (Association des intérêts d'Aïre-Le Lignon)

Notre Conseil vous a informés de l'important projet de SIG de reconfiguration de la station d'épuration (STEP) d'Aïre. Il a assisté à la présentation faite par SIG au comité de l'AIALI. À cette occasion, il a soutenu les demandes d'informations complémentaires permettant d'avoir une vision complète de cet ambitieux projet qui, à terme, s'inscrit dans les ambitions environnementales de Genève. SIG reviendra plus largement auprès de la population dans le courant du printemps.

Comme nous vous l'avons annoncé en décembre, le Conseil administratif interviendra pour s'assurer que les mesures utiles soient prises par SIG afin de minimiser les nuisances pendant la phase chantier et la phase d'exploitation, et de garantir une transparence dans la conduite du projet. Il veillera également à ce que la réorganisation du site puisse apporter des améliorations pour la population vernioilane.

3 Patrimoine

Si vous avez regretté comme nous que certains esprits de la République s'épandent dans la Tribune pour parler de manière méprisante de la cité des Avanchets, vous aurez en revanche pris acte avec satisfaction que le Conseil d'État a repris les termes de votre résolution dans sa détermination relative à l'inscription de cette cité à l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS).

4 Patrimoine - suite

Le Canton a ouvert une procédure d'inscription à l'inventaire de l'Église de l'Épiphanie, au Lignon, à la suite d'un processus de concertation. Dans sa détermination, favorable, le Conseil administratif a insisté sur le fait que cette mesure ne devait pas empêcher un assainissement énergétique ni la constructibilité de l'esplanade située en contrebas de l'église.

5 Aéroport – recours ATCR

À l'occasion d'une Assemblée générale qui s'est tenue le 24 janvier dernier concernant le dossier du bruit admissible, l'ATCR (Association transfrontalière des communes riveraines de l'aéroport

¹ Dès mars 2018, la répartition des demandeurs d'emploi en chômeurs et non-chômeurs est modifiée à la suite de l'uniformisation au niveau national de la définition et de la méthode de classification de ces deux sous-groupes dans le système d'information du Secrétariat d'État à l'économie (SECO). Cette modification permet d'améliorer la comparabilité des chiffres cantonaux du chômage. À la suite de ce changement, des demandeurs d'emploi inscrits considérés comme chômeurs auparavant sont comptabilisés comme non-chômeurs, et vice versa. Au total, le changement a induit une baisse du nombre de chômeurs, et son corollaire, une hausse des demandeurs d'emploi non-chômeurs.

² Dès mars 2018, la répartition des demandeurs d'emploi en chômeurs et non-chômeurs est modifiée à la suite de l'uniformisation au niveau national de la définition et de la méthode de classification de ces deux sous-groupes dans le système d'information du Secrétariat d'État à l'économie (SECO). Cette modification permet d'améliorer la comparabilité des chiffres cantonaux du chômage. À la suite de ce changement, des demandeurs d'emploi inscrits considérés comme chômeurs auparavant sont comptabilisés comme non-chômeurs, et vice versa. Au total, le changement a induit une baisse du nombre de chômeurs, et son corollaire, une hausse des demandeurs d'emploi non-chômeurs.

international de Genève) a pris la décision de s'associer à d'autres structures pour recourir contre la future décision du DETEC (Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication) approuvant le règlement d'exploitation de l'aéroport. Cette décision fait suite à la procédure d'opposition qui avait déjà vu l'ATCR s'opposer lors de la procédure d'enquête publique.

6 Info TPC (Taxe professionnelle communale)

Lors de son Assemblée générale du 26 janvier dernier, l'ACG (Association des communes genevoises) a décidé de faire part au Conseil d'État de « l'opposition ferme et résolue des communes à l'initiative visant l'abolition de la taxe professionnelle communale (TPC). » Cette position a été relayée dans un courrier du 27 janvier 2022 adressé au Département de la cohésion sociale qui est, comme vous le savez, en charge des affaires communales.

7 Convention SIT - STEINER – Vernier

Grâce à la médiation de la Ville de Vernier, un accord a pu être trouvé entre la société STEINER et le Syndicat interprofessionnel des travailleurs (SIT), permettant de soutenir les employés lésés par un sous-traitant, la société ISOTECH MÉTAL Sàrl.

8 Cycle de Balexert

La Ville de Vernier est préoccupée par les annonces du retard pris dans le projet de chantier du nouveau cycle de Balexert et par les communications du DIP (Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse) évoquant la prolongation de l'exploitation du cycle du Renard jusqu'à la livraison d'un nouveau cycle d'orientation à Bernex. C'est en particulier en raison du fait qu'aucune information n'a été donnée sur les mesures d'entretien des bâtiments du Renard qui seront prises pour accompagner cette situation. Le Conseil administratif va interpeller à cet égard le département cantonal en charge, soit le Département des infrastructures.

9 SAPE (structures d'accueil de la petite enfance)

Le Conseil administratif a approuvé une modification du règlement relatif aux structures d'accueil de la petite enfance. Il s'agit essentiellement d'un toilettage formel accompagné de modifications visant à simplifier la gestion administrative. C'est ainsi que les contrats d'accueil pourront porter sur toute la durée d'accueil. Il s'ensuit une simplification pour les parents, mais aussi une diminution du nombre de documents traités par le service (de 900 à 300 par an). Une simplification a également été apportée pour les familles dont l'un des parents est au chômage, qui seront traitées de la même manière entre la première et la deuxième année de délai cadre.

Monsieur le Président, j'en ai terminé avec ces communications, non sans vous souhaiter, ainsi qu'aux membres du Conseil municipal, nos meilleurs vœux pour une année 2022 que l'on espère être celle du renouveau.

Je vous remercie pour votre attention.